

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV (Entretien) Lampe U.V
Eco-Station
et Fournitures

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 05/06/24

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Montaigu le 05/06/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :



Reçu chèque(s) N° CA : 0663673

D'un montant de 110 €